



Milly-la-Forêt, le 20 juin 2024

Objet : Convocation au Conseil municipal du 27 juin 2024.

Chère collègue, Cher collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil municipal se réunira le :

Jeudi 27 juin 2024 à 20h30 en salle du Conseil

VOICI L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

1. Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal de la Ville pour l'exercice 2023
2. Décision modificative n°1 au budget principal de la Ville pour l'exercice 2024
3. Répartition de l'actif et du passif du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée Supérieure de l'Ecole (SIAVSE)
4. Division des parcelles n°117, 118, 199 et 663 de la section AI en vue de la création du futur pôle de santé
5. Signature d'une convention entre l'association « L'étoile de Milly-la-Forêt » et la Commune pour la mise à disposition d'un local à la collectivité
6. Modification du règlement de fonctionnement du Square aux Enfants
7. Modification du tableau des emplois

Comptant sur votre présence, je vous prie de bien vouloir croire, Chère collègue, Cher collègue, en l'assurance de mes sentiments distingués.

**Le Maire,
Patrice SAINSARD.**

Liste des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations accordées par délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 :

- Décision du Maire en date du 28 mars 2024 – Acceptation du devis fourni par la société DELLAVIA, d'un montant HT de 10 925,00 € (dix mille neuf cent vingt-cinq euros hors taxes) pour consolider les protections du système informatique de la collectivité contre les cyberattaques,
- Décision du Maire en date du 04 avril 2024 – Acceptation du devis présenté par la société TPS pour la réfection des enrobés de la rue des Trois Mômes, d'un montant HT de 16 452,29 € (seize mille quatre cent cinquante-deux euros et vingt-neuf centimes hors taxes),
- Décision du Maire en date du 04 avril 2024 – Acceptation du devis présenté par la société TPS pour la réfection des pavés du trottoir de la rue Langlois, pour un montant HT de 38 900,46 € (trente-huit mille neuf cents euros et quarante-six centimes hors taxes),
- Décision du Maire en date du 04 avril 2024 – Acceptation du devis présenté par la société TPS pour la réalisation des emplois partiels sur la route située entre les entreprises Fulchiron et Agrinovex, d'un montant HT de 16 447,80 € (seize mille quatre cent quarante-sept euros et quatre-vingt-sept centimes),
- Décision du Maire en date du 04 avril 2024 – Acceptation du devis présenté par la société TPS pour la réalisation d'un gravillonnage sur la route située entre les entreprises Fulchiron et Agrinovex, d'un montant HT de 17 159,70 € (dix-sept mille cent cinquante-neuf euros et soixante-dix centimes hors taxes),
- Décision du Maire en date du 04 avril 2024 – Acceptation du devis présenté par la société TPS pour la réalisation des emplois partiels sur la route de la Ferme du Coudreau, d'un montant HT de 16 447,80 € (seize mille quatre cent quarante-sept euros et quatre-vingts centimes hors taxes),
- Décision du Maire en date du 04 avril 2024 – Acceptation du devis présenté par la société TPS pour la réparation d'une fuite dans la cour de l'école Julie Daubié, d'un montant HT de 2 603,96 € (deux mille six cent trois euros et quatre-vingt-seize centimes),
- Décision du Maire en date du 04 avril 2024 – Acceptation de la proposition de contribution financière présentée par la société ENEDIS pour l'extension du réseau public de distribution d'électricité relative à la demande de raccordement n° DA21/055626, d'un montant HT de 3 532,80 € (trois mille cinq cent trente-deux euros et quatre-vingts centimes hors taxes),
- Décision du Maire en date du 04 avril 2024 – Acceptation du devis présenté par la société GEOMEXPERT pour la réalisation des plans de géomètre de l'école maternelle Jean de la Fontaine pour un montant HT de 13 000,00 € (treize mille euros hors taxes),
- Décision du Maire en date du 4 avril 2024 – Acceptation du devis présenté par la société AB EVENEMENTS pour la sonorisation de la Fête de la Musique 2024, pour un montant HT de 2 765,00 € (deux mille sept cent soixante-cinq euros hors taxes),
- Décision du Maire en date du 8 avril 2024 – Acceptation du contrat fourni par la société CIRIL GROUP SAS pour la maintenance du logiciel CIRIL pour une durée de 5 ans, d'un montant annuel HT de 1980,00 € (mille neuf cent quatre-vingts euros hors taxes),
- Décision du Maire en date du 09 avril 2014 – Acceptation du devis présenté par la société ANIMALS & CO pour la mise en œuvre d'opérations d'effarouchement par la fauconnerie visuelle et sonore pour les pigeons installés autour de l'église, pour un montant de 6 200,00 € HT (six mille deux cents euros hors taxes),
- Décision du Maire en date du 11 avril 2024 – Sollicitation d'une subvention au titre du programme LEADER porté par la Région Île-de-France, via le Parc naturel régional du Gâtinais français en lien avec la fiche action 4 « Faire vivre l'identité du territoire et créer du lien entre les habitants » - Montant prévisionnel demandé : 49 789,61€ HT (quarante-neuf mille sept cent quatre-vingt-neuf euros et soixante et un centimes hors taxes),

- Décision du Maire en date du 15 avril 2024 – Acceptation du devis fourni par la société SAML pour l’achat d’un véhicule d’occasion Iveco pour le centre technique municipal, d’un montant HT de 15 071,09 € (quinze mille soixante et onze euros et neuf centimes hors taxes),
- Décision du Maire en date du 15 avril 2024 – Acceptation du devis fourni par la société ARCANE INDUSTRIES pour l’achat de vinaigre blanc (3000 litres) pour un montant HT de 3 180 € (trois mille cent quatre-vingts euros hors taxes),
- Décision du Maire en date du 19 avril 2024 – Acceptation du devis fourni par la société ASSISTANCE PROJETS ECLAIRAGE pour l’assistance à la maîtrise d’ouvrage pour la réalisation d’un schéma directeur de sobriété et de rénovation énergétique sur l’ensemble du parc d’éclairage public de la Ville de Milly-la-Forêt pour un montant HT de 34 120 € (trente-quatre mille cent vingt euros hors taxes),
- Décision du Maire en date du 24 avril 2024 – Acceptation du devis fourni par la société PROLIANS pour l’achat d’un échafaudage (structure et plancher) pour le maçon du centre technique municipal, d’un montant HT de 4995 € (quatre mille quatre cent quatre-vingt-quinze euros hors taxes),
- Décision du Maire en date du 24 avril 2024 – Acceptation du devis fourni par la société MILLY MOTOCULTURE pour l’achat d’un pulvérisateur d’une contenance de 200 litres pour le service espaces verts, d’un montant HT de 3583,33 € (trois mille cinq cent quatre-vingt-trois euros et trente-trois centimes hors taxes),
- Décision du Maire en date du 24 avril 2024 - Acceptation du devis fourni par la société LOC'MODUL, d’un montant HT de 3040 € (trois mille quarante euros hors taxes) pour l’achat d’un bungalow destiné à stocker les denrées alimentaires du secours populaire,
- Décision du Maire en date du 30 avril 2024 - Acceptation du devis présenté par la société TPS pour la réalisation des travaux complémentaires concernant l’aménagement des boulevards Maréchal Lyautey et Felix Eboué pour un montant HT de 79 403,73 € (soixante-dix-neuf mille quatre cent trois euros et soixante-treize centimes),
- Décision du Maire en date du 30 avril 2024 - Acceptation du contrat d’entretien fourni par la société PRUNEVIEILLE et validation de sa reconduction pour un montant global HT de 4 230 € (quatre mille deux cent trente euros hors taxes) par trimestre pour la maintenance du réseau d’entretien d’éclairage public,
- Décision du Maire en date du 30 avril 2024 - Acceptation du devis présenté par la société NRJ pour la mise en place de coffrets électriques au Boulodrome pour la 3^{ème} édition du festival d’escalade, d’un montant global HT de 8 804,10 € (huit mille huit cent quatre euros et dix centimes hors taxes),
- Décision du Maire en date du 30 avril 2024 - Acceptation du devis présenté par la société NRJ pour la remise aux normes de l’armoire électrique et le remplacement du câble d’alimentation du Boulodrome, d’un montant global HT de 6 698,30 € (six mille six cent quatre-vingt-dix-huit euros et trente centimes hors taxes),
- Décision du Maire en date du 30 avril 2024 – Acceptation du contrat d’entretien fourni par la société SOLUTHERM, d’un montant global HT de 4 477,10 € (quatre mille quatre cent soixante-dix-sept euros et dix centimes hors taxes) pour la maintenance des installations de traitement de l’air de l’école Jean Cocteau et de la Maison des Associations,
- Décision du Maire en date du 02 mai 2024 - Acceptation de l’avenant n°1 modifiant le jour de la permanence d’accueil social précisé dans la convention de mise à disposition de locaux communaux à la CAF de l’Essonne,
- Décision du Maire en date du 3 mai 2024 - Acceptation de l’offre du groupement Ateliers Résonances et Okaré pour l’étude de conception et d’avant-projet pour l’aménagement paysager des abords de la Chapelle Saint-Blaise des Simples pour un montant de 14 625 € HT (quatorze mille six cent vingt-cinq euros hors taxes),
- Décision du Maire en date du 3 mai 2024 - Acceptation de l’offre du cabinet Iter pour la prestation d’assistance à maîtrise d’ouvrage pour l’élaboration du plan vélo communal, d’un montant de 18 960 € HT (dix-huit mille neuf cent soixante euros hors taxes),

- Décision du Maire en date du 06 mai 2024 - Acceptation du devis présenté par la société ILLUMIN'ALSACE pour la fourniture et l'installation des illuminations de Noël, d'un montant global HT de 22 653,40 € (vingt-deux mille six cent cinquante-trois euros et quarante centimes hors taxes),
- Décision du Maire en date du 06 mai 2024 - Acceptation du devis présenté par la société BLACHERE pour la location et l'installation d'illuminations de Noël, d'un montant global HT de 5 212,60 € cinq mille deux cent douze euros et soixante centimes hors taxes),
- Décision du Maire en date du 06 mai 2024 - Acceptation du devis présenté par la société VEOLIA pour le remplacement du poteau incendie n°2, d'un montant global HT de 3 310,35 € (trois mille trois cent dix euros et trente-cinq centimes hors taxes),
- Décision du Maire en date du 10 mai 2024 - Acceptation du devis fourni par la société OVERTOP SECURITY pour l'acquisition d'un certificat visant à renforcer la sécurité du système informatique lors des connexions internet de la Ville Milly-la-Forêt, d'un montant HT de 3 624,53 € (trois mille six cent vingt-quatre et cinquante-trois centimes euros hors taxe),
- Décision du Maire en date du 10 mai 2024 – Acceptation du devis fourni par la société « L'ATELIER H&S », d'un montant HT de 2773 € (deux mille sept cent soixante-treize euros hors taxes) pour la fourniture et la pose d'un nouveau portail au Parc du Moustier,
- Décision du Maire en date du 13 mai 2024 – Acceptation du devis fourni par la société « POINT P », d'un montant HT de 13 470,68 € (treize mille quatre cent soixante-dix euros et soixante-huit centimes hors taxes) pour effectuer les travaux de rénovation de la toiture de l'école maternelle,
- Décision du Maire en date du 13 mai 2024 – Acceptation de la proposition tarifaire du CNAS, d'un montant HT de 20 832,00 € (vingt mille huit cent trente-deux euros hors taxes) pour les prestations d'action sociale destinées aux agents de la collectivité et leur famille,
- Décision du Maire en date du 13 mai 2024 - Acceptation du devis fourni par la société OVERTOP SECURITY pour l'acquisition et la mise en œuvre d'une infrastructure sécurisée de bornes Wifi pour tous les bâtiments accueillant des services communaux (sauf Police Municipale), d'un montant HT de 18 488,60 € (dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-huit euros et soixante centimes hors taxes),
- Décision du Maire en date du 15 mai 2024 - Acceptation du devis fourni par la société GEO LUTECE concernant l'étude géotechnique pour la réhabilitation et l'extension de la Maison des Métiers et des Arts, d'un montant HT de 3000,00 € (trois milles euros hors taxes),
- Décision du Maire du 16 mai 2024 – Sollicitation d'une demande de subvention « Aide à l'investissement culturel » mise en place par le Département de l'Essonne afin de moderniser l'espace culturel Paul Bédu, pour un coût total estimé à 38 520 € (trente-huit mille cinq cent vingt euros),
- Décision du Maire en date du 21 mai 2024 - Acceptation du devis fourni par la société G.M.V, d'un montant HT de 5 170,00 € (cinq mille cent soixante-dix euros hors taxes) pour la mission de coordinateur sécurité et protection de la santé dans le cadre des travaux de la Maison des Arts,
- Décision du Maire en date du 21 mai 2024 - Acceptation du devis fourni par la société SATELIS, d'un montant HT de 5 766 € (cinq milles sept cent soixante-six euros hors taxes) pour la mission de contrôle technique pour les travaux de la Maison des Arts,
- Décision du Maire en date du 22 mai 2024 - Acceptation du devis fourni par la société DELLAVIA pour l'acquisition de 15 ordinateurs portables pour les deux écoles élémentaires de la Ville de Milly-la-Forêt, d'un montant HT de 16 584,60 € (seize mille cinq cent quatre-vingt-quatre euros hors taxes),
- Décision du Maire en date du 22 mai 2024 –Acceptation du devis fourni par la société DELLAVIA pour une prestation de support technique en l'absence du responsable informatique de la collectivité, d'un montant HT de 4000,00 € (quatre mille euros hors taxes),
- Décision du Maire en date du 22 mai 2024 –Acceptation du devis fourni par la société EURO ASCENSEURS concernant l'entretien des ascenseurs de la collectivité de Milly-la-Forêt, d'un montant HT de 4111,05 € (quatre milles cent onze euros et cinq centimes hors taxes),

- Décision du Maire en date du 22 mai 2024 –Acceptation du devis fourni par la société ICM SERVICES pour l’achat d’un logiciel de travail destiné à la Police Municipale, d’un montant HT de 2 928,00 € (deux mille neuf cent vingt-huit euros hors taxes),
- Décision du Maire en date du 23 mai 2024 –Acceptation du devis fourni par la société EUROMASTER DE PITHIVIERS, d’un montant HT de 3 338,60 € (trois mille trois cent trente-huit euros et soixante centimes hors taxes) pour le changement des pneus du tracteur du centre technique municipal,
- Décision du Maire en date du 24 mai 2024 - Acceptation du devis fourni par la société DELLAVIA pour l’acquisition de 77 licences de messagerie office 365 Microsoft pour la Commune de Milly-la-Forêt, d’un montant HT de 11 750,40 € (onze mille sept cent cinquante euros et quarante centimes hors taxes),
- Décision du Maire en date du 24 mai 2024 - Acceptation du devis fourni par la société FI-CONSEILS pour l’hébergement du logiciel d’enregistrement du courrier de la collectivité, d’un montant HT de 5 507,04 € (cinq mille cinq cent sept euros et quatre centimes hors taxes),
- Décision du Maire en date du 28 Mai 2024 – Acceptation des devis présentés par la société PHILEAS concernant la modification et l’extension du système de vidéoprotection, d’un montant total HT de 24 493,35 € (vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt-treize euros et trente-cinq centimes hors taxes),
- Décision du Maire en date du 29 Mai 2024 – Sollicitation d’une subvention auprès du Conseil Départemental de l’Essonne au titre du dispositif de répartition du produit des amendes de Police dans le cadre du réaménagement global de la rue Maillard desservant la future maison de santé et la future maison des arts, dont le coût prévisionnel est estimé à 75 545 € HT (soixante-quinze mille cinq cent quarante-cinq euros hors taxes),
- Décision du Maire en date du 29 Mai 2024 – Sollicitation d’une subvention auprès du Conseil Départemental de l’Essonne au titre du dispositif de répartition du produit des amendes de Police dans le cadre de la mise en application du plan de circulation communal, notamment le réaménagement de la rue Beauregard dont le coût prévisionnel est estimé à 118 865 € HT (cent dix-huit mille huit cent soixante-cinq euros hors taxes),
- Décision du Maire en date du 05 juin 2024 –Acceptation du BPU et de la simulation de commande fournis par la société FACI LUM concernant la mise en œuvre d'un plan de sobriété énergétique sur l'ensemble du parc d'éclairage public et sa mise à jour réglementaire, d’un montant HT de 53 510 € HT (cinquante-trois mille cinq cent dix euros hors taxes),
- Décision du Maire en date du 06 juin 2024 –Acceptation du devis fourni par la société MORIN concernant l’enlèvement des pierres sur le terrain de la future maison de santé, d’un montant HT de 2997,50 € (deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros et cinquante centimes hors taxes),
- Décision du Maire en date du 07 juin 2024 –Acceptation du devis fourni par la société QUADRIGEO concernant la division de la propriété AI N°116-663-117-118-119 en vue de créer un lot à bâtir pour la maison de santé, d’un montant HT de 2 600 € (deux mille six cents euros hors taxes),
- Décision du Maire en date du 07 juin 2024 –Acceptation du devis fourni par la société SUDELEC concernant les travaux des bureaux de l’école Cocteau, d’un montant HT de 5833 € (cinq mille huit cent trente-trois euros hors taxes),
- Décision du Maire en date du 07 juin 2024 –Acceptation du devis fourni par la société AVENSIA concernant la mission de programmation de l’école maternelle, d’un montant HT de 30 925 € (trente mille neuf vingt-cinq euros hors taxes),
- Décision du Maire en date du 07 juin 2024 –Acceptation du devis fourni par la société GEFA concernant la mission géomètre de la médiathèque, d’un montant HT de 3500 € (trois mille cinq cents euros hors taxes),
- Décision du Maire en date du 07 juin 2024 –Acceptation du devis fourni par la société IDF INVEST TERRITOIRES concernant l’étude thermique de la médiathèque, d’un montant HT de 4700 € (quatre mille sept cents euros hors taxes),

- Décision du Maire en date du 08 juin 2024 – Acceptation du devis fourni par la société PRUNEVIELLE, d'un montant HT de 7774,80 € (sept mille sept cent soixante-quatorze euros et quatre-vingts centimes hors taxes) pour la fourniture et l'installation de l'éclairage et des coffrets électriques sur le champ de foire dans le cadre de la 70ème Fête de la Saint-Pierre,
- Décision du Maire en date du 11 juin 2024 – Acceptation du devis fourni par la société NRJ, d'un montant HT de 6566,82 € (six mille cinq cent soixante-six euros et quatre-vingt-deux centimes hors taxes) pour la mise en place du câblage des bornes wifi dans divers bâtiments communaux,
- Décision du Maire en date du 11 juin 2024 – Acceptation du devis fourni par la société TPS, d'un montant HT de 2603,96 € (deux mille six cent trois euros et quatre-vingt-seize centimes hors taxes) pour la réparation de fuites à l'école Julie Daubié.

POUVOIR

Je soussigné(e)....., agissant en qualité
 d'Adjoint au Maire/Conseiller Municipal¹, donne pouvoir à

pour voter en mes lieux et place à la séance du **Conseil Municipal du**.....

Fait à Milly-la-Forêt, le

¹ Rayer la mention inutile